

➔ Demande de prise en charge

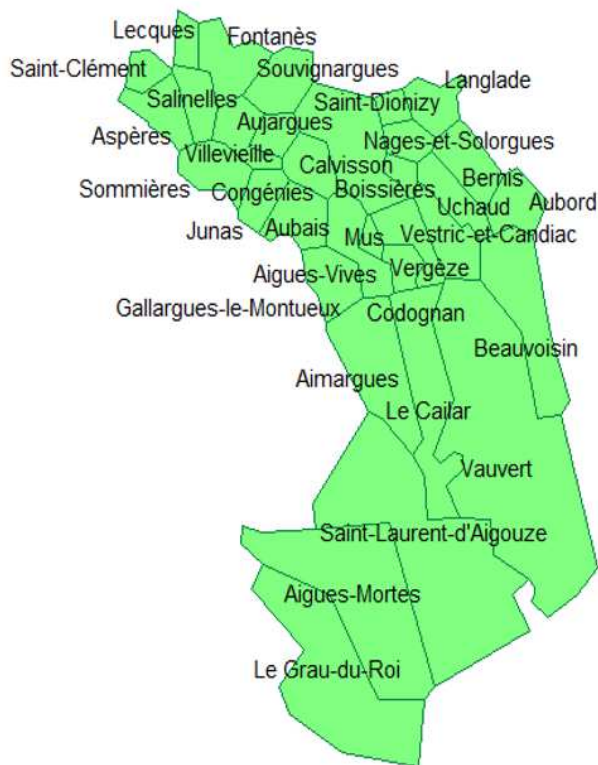
➔ Intitulé de la prescription médicale :

« Faire pratiquer 15 séances de réhabilitation pour maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés par équipe spécialisée Alzheimer à domicile ».

➔ Les séances sont réalisées sur une période d'environ 3 mois, renouvelable tous les ans. L'ASG se rend à domicile une fois par semaine.

➔ L'ESA est **financée à 100 %** par la CPAM via un budget global accordé par l'ARS, ne nécessitant pas de participation financière pour le patient.

➔ Territoires d'intervention



➔ Contact

ESA SSIAD ADMR
1 pl. du Ciné Théâtre | 30310 VERGEZE

📞 06 81 61 65 69

✉️ esa@fed30.admr.org

Version 12 du 19/06/2025



1^{er} réseau national
et associatif
de service
à la personne



Equipe
Spécialisée
Alzheimer



Secteurs SOMMIERES
et AIGUES-MORTES



PROXIMITÉ



QUALITÉ DE
SERVICE



DIMENSION
HUMAINE

19
45

DEPUIS
1945

Qui sommes-nous

L'ESA est un dispositif du SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile) géré par les associations du réseau ADMR, sous la directive de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

→ Prestations

Le service ESA permet, sur prescription médicale, un accompagnement et une réhabilitation aux personnes atteintes de troubles cognitifs (maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés) :

- Maintien et stimulation des capacités cognitives, motrices et sensorielles restantes
- Maintien et/ou amélioration de l'autonomie et de l'indépendance dans les activités de la vie quotidienne
- Amélioration de la qualité de vie à domicile
- Apprentissage de stratégies de compensation
- Education thérapeutique
- Actions auprès des aidants

→ Patients concernés

L'équipe de l'ESA intervient auprès de **personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou présentant des troubles cognitifs apparentés à un stade léger ou modéré** ayant des répercussions sur la vie quotidienne.

→ L'équipe

- Infirmier(e) coordinateur(trice)
- Ergothérapeute / psychomotricien(ne)
- Assistant(e)s de Soins en Gériatrie

→ Partenariats

L'ESA travaille en lien avec :

- les médecins prescripteurs (spécialistes, libéraux, ...)
- le CHU de Nîmes (centres de consultations mémoire...)
- les professionnels paramédicaux
- l'association France Gard Alzheimer
- les associations d'aide à domicile

- les STA (Services Territorialisés de l'Autonomie),
- le DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination)
- les CCAS

→ Plan d'accompagnement

- Rencontre et évaluation de la personne concernée par l'ergothérapeute / psychomotricien(ne) qui évalue les capacités et les besoins du patient
- Etablissement du plan de soins
- Mise en place des séances de réhabilitation à domicile avec les assistant(e)s de Soins en Gériatrie et/ou l'ergothérapeute / psychomotricien(ne) (activités thérapeutiques de la vie quotidienne et de loisirs) pour permettre une stimulation des capacités cognitives, motrices et comportementales.
- Evaluation de fin de prise en charge / Compte rendu des résultats au médecin prescripteur
- Mise en place d'un relai